

Bretagne



N° 86

Octobre 2019

Bilan démographique 2018 en Bretagne : de nouveau moins de naissances et plus de décès

Au 1^{er} janvier 2019, la population bretonne est estimée à 3 329 400 habitants. Elle augmente de 0,18 % sur un an. Ce rythme de croissance, en baisse, reste légèrement supérieur à celui observé au niveau national (+ 0,13 %). Ce ralentissement est notamment la conséquence du déclin du solde naturel, déficitaire au niveau régional depuis 2015. Le nombre de décès augmente alors que dans le même temps celui des naissances diminue. Ainsi, en 2018, il y a eu 400 naissances de moins et 800 décès de plus qu'en 2017. La hausse du nombre de décès est principalement due au vieillissement de la population. Les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent désormais 22,4 % de la population. La Bretagne se distingue également par une nuptialité tardive. Les remariages sont en augmentation. La population continue d'augmenter en Ille-et-Vilaine et tend à se stabiliser dans le Morbihan. Elle est en légère baisse dans les Côtes-d'Armor et le Finistère.

Auteurs : Muriel Cazenave, Jean-Marc Lardoux (Insee)

Au 1^{er} janvier 2019, la population de la Bretagne est estimée à 3 329 400 habitants (*figure 1*). Au cours de l'année 2018, elle a augmenté de 6 000 habitants, soit une

hausse de 0,18 %, légèrement supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 0,13 %). Le nombre d'habitants en Bretagne dépasse désormais celui de la

Normandie. La Bretagne devient ainsi la 9^e région française la plus peuplée.

La croissance de la population régionale continue de ralentir. Entre 2009 et 2014, le

1 L'Ille-et-Vilaine porte la croissance de la population bretonne

Données démographiques sur les départements bretons

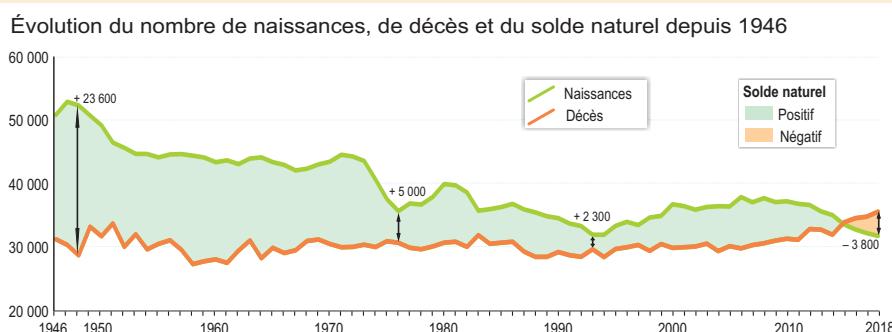
	Année	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Population au 1 ^{er} janvier	2019 (p)	596 518	905 238	1 076 330	751 309	3 329 395	64 812 052
	2018 (p)	597 600	906 687	1 068 556	750 512	3 323 355	64 725 052
	2017 (p)	598 503	907 630	1 060 476	749 292	3 315 901	64 618 416
	2016	598 953	908 249	1 051 779	747 548	3 306 529	64 468 743
Naissances	2018	5 313	8 095	11 656	6 637	31 706	717 795
	2017	5 332	8 370	11 680	6 754	32 136	728 100
Décès	2018	7 588	10 662	8 765	8 518	35 533	594 301
	2017	7 415	10 462	8 499	8 363	34 739	593 784
Solde naturel	2018	- 2 275	- 2 567	2 891	- 1 881	- 3 827	123 494
	2017	- 2 083	- 2 092	3 181	- 1 609	- 2 603	134 316
Taux de natalité (%)	2018 (p)	8,9	8,9	10,9	8,8	9,5	11,1
Taux de mortalité (%)	2018 (p)	12,7	11,8	8,2	11,3	10,7	9,2
Taux de solde naturel* (%)	2018 (p)	- 3,8	- 2,8	2,7	- 2,5	- 1,2	1,9
Taux de variation de la population (%)	2018 (p)	- 1,8	- 1,6	7,3	1,1	1,8	1,3
Indicateur conjoncturel de fécondité	2018 (p)	1,99	1,76	1,77	1,82	1,80	1,84
Espérance de vie des hommes	2018 (p)	78,0	77,7	79,8	78,6	78,6	79,5
Espérance de vie des femmes	2018 (p)	84,0	84,1	85,4	84,8	84,6	85,4

* : taux de solde naturel = taux de natalité - taux de mortalité (aux arrondis près).

(p) : données provisoires.

Source : Insee, recensement de la population, estimations de population, statistiques de l'état civil.

2 Un solde naturel négatif, de plus en plus déficitaire depuis 2015



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

nombre d'habitants progressait chaque année de 0,7 % en moyenne. La hausse annuelle moyenne n'est plus que de 0,3 % entre 2014 et 2019. Cependant, elle reste légèrement supérieure à celle du niveau national (+ 0,2 %). Ce ralentissement est dû principalement au déclin du solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès (*définitions*). Déficitaire depuis 2015 au niveau régional (*figure 2*), ce solde naturel ne cesse

depuis de se creuser. Il s'établit ainsi à - 3 800 en 2018 après - 2 600 en 2017. Ainsi, il y a eu 800 décès supplémentaires et 400 naissances de moins en 2018 par rapport à l'année précédente. Le solde naturel contribue à une baisse annuelle de la population de 0,1 %. Les tendances observées ces dernières années devraient se poursuivre. En effet, elles résultent d'une part des arrivées aux âges de forte mortalité des générations du baby-boom et

d'autre part du recul de la fécondité. Ainsi, la pyramide des âges bretonne (*figure 3*) présente un élargissement à son sommet en raison du remplacement chez les seniors des générations creuses d'avant-guerre par celles du baby-boom, et un rétrécissement à sa base dû à des jeunes générations moins nombreuses. Les conditions structurelles sont réunies pour que le déficit du solde naturel s'installe durablement en Bretagne. Cependant, ce constat ne s'applique pas uniformément sur l'ensemble du territoire de la région.

Croissance de la population dans l'est de la Bretagne, diminution dans l'ouest

Sur l'année 2018, et en attendant les résultats définitifs issus du recensement (*méthodologie*), la population est estimée en baisse dans le Finistère et dans les Côtes-d'Armor (- 0,2 %). Seule l'Ille-et-Vilaine conserve une croissance soutenue (+ 0,7 %), tandis que la population du Morbihan tend à se stabiliser (+ 0,1 %).

Avec 8 095 naissances et 10 662 décès en 2018, le solde naturel est négatif dans le Finistère (- 2 567). Il l'est également dans les Côtes-d'Armor (- 2 275), et dans le Morbihan (- 1 881). L'Ille-et-Vilaine est le seul département breton à présenter un solde naturel positif (+ 2 891).

Parallèlement, l'effet des arrivées et des départs de la région tend à se réduire. Alors que le solde migratoire annuel s'établissait il y a dix ans en Bretagne à 18 000 personnes, il est estimé en 2017 et en 2018 à 10 000 personnes. Ainsi, il ne génère plus que 0,3 % de croissance démographique en 2018 (contre + 0,6 % chaque année entre 2006 et 2011). L'Ille-et-Vilaine capte pratiquement la moitié de l'excédent migratoire régional, ce qui lui confère un solde migratoire nettement positif (+ 0,5 %). Suivent, dans cet ordre, le Morbihan (+ 0,4 %), les Côtes-d'Armor (+ 0,2 %) et le Finistère (+ 0,1 %).

De nouveau moins de naissances

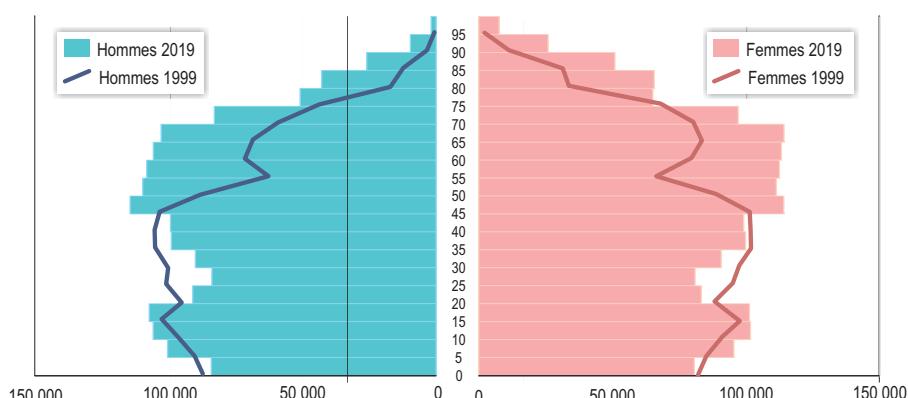
En 2018, 31 700 bébés sont nés en Bretagne, après 32 100 en 2017. La baisse de 1,4 % est identique à celle enregistrée au niveau national. Par département, le recul est marqué dans le Finistère (- 3,3 %) et le Morbihan (- 1,7 %) alors que le nombre de naissances reste pratiquement stable dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine.

En 2018, la baisse de la natalité résulte à parts égales de la diminution de la fécondité et de la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants (*figure 4*). En particulier, le nombre de celles âgées de 25 à 34 ans, âges de forte fécondité, a baissé de 0,8 % en 2018 et de 4,8 % en cinq ans. Cette tendance est à relier au déficit migratoire observé en Bretagne parmi les jeunes adultes. L'Ille-et-Vilaine est le seul département breton à garder des effectifs relativement stables pour cette classe d'âges.

En Bretagne, l'indicateur conjoncturel de

3 Un doublement en vingt ans du nombre de Bretons âgés de 80 ans ou plus

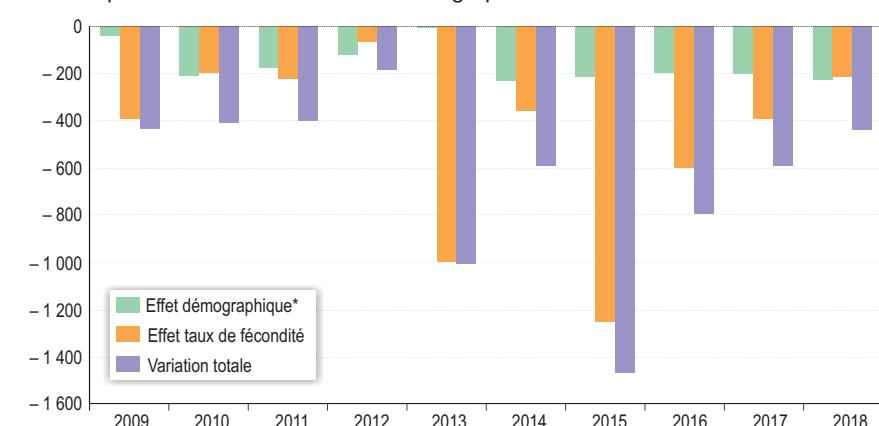
Pyramides des âges de la population bretonne aux 1^{ers} janvier 1999 et 2019



Source : Insee, recensement de la population, estimations de population.

4 Les baisses du taux de fécondité et du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants expliquent à parts égales la diminution des naissances en 2018

Évolution annuelle du nombre de naissances en Bretagne, décomposée selon les effets de la démographie et de la fécondité



* Variation du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants.

Source : Insee, recensement de la population, estimations de population, statistiques de l'état civil.

fécondité s'établit à 1,80 enfant par femme en 2018, légèrement inférieur à l'indice de France métropolitaine (1,84). Les Côtes-d'Armor sont le seul département breton à atteindre une fécondité (1,99 enfant par femme) proche du seuil de renouvellement des générations, c'est-à-dire du nombre moyen d'enfants par femme nécessaire (2,05) pour que chaque génération en engendre une suivante de même effectif.

Cette moindre fécondité bretonne résulte notamment de taux de fécondité plus faibles que la moyenne nationale avant 25 ans (*figure 5*). L'âge moyen à la maternité est toutefois à peine plus élevé en Bretagne (30,8 ans) qu'en France métropolitaine (30,7 ans). Seules les Costarmoricaines sont légèrement plus précoces (30,3 ans).

Sept enfants sur dix naissent hors mariage en Bretagne (contre six sur dix en France), ce qui constitue la part la plus élevée parmi les régions métropolitaines. La progression du Pacs (Pacte civil de solidarité) (*encadré*) et des unions libres ainsi que le recul de l'âge au mariage ont rendu les naissances hors mariage majoritaires dès 2006, en Bretagne comme dans le reste de la France. Parmi les départements de la région, celui des Côtes-d'Armor se distingue par une proportion de naissances hors mariage élevée, avoisinant 74 %.

Une nouvelle progression des décès

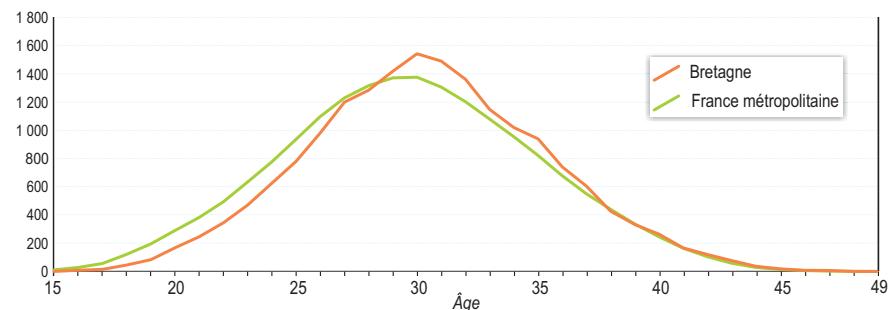
Le nombre de décès domiciliés en Bretagne atteint 35 500 personnes en 2018, soit une augmentation de 2,3 % en un an, plus prononcée qu'au niveau national (+ 0,1 %). L'évolution des conditions de mortalité entre 2017 et 2018 n'a eu qu'un impact limité sur le nombre de décès. Sa forte progression résulte donc du vieillissement de la population (*figure 6*). Elle correspond notamment à l'arrivée à des âges de forte mortalité des générations nombreuses issues du baby-boom.

Tous les départements bretons sont concernés par cette augmentation et en premier lieu l'Ille-et-Vilaine (+ 3,1 %). Dans ce département, le taux de mortalité reste cependant assez bas (8,2 décès pour 1 000 habitants contre 12,7 pour 1 000 dans les Côtes-d'Armor).

En Bretagne, à sa naissance, un garçon peut espérer vivre en moyenne jusqu'à 78,6 ans, une fille jusqu'à 84,6 ans. Ces niveaux sont inférieurs à ceux de la France métropolitaine (respectivement 79,4 ans et 85,3 ans) mais supérieurs à la moyenne des 28 pays de l'Union européenne (respectivement 77,9 ans et 83,3 ans). Localement, l'espérance de vie à la naissance reste plus faible dans le Finistère que dans les autres départements bretons. A contrario, l'Ille-et-Vilaine affiche une longévité de ses habitants plus élevée que la moyenne nationale, grâce notamment à des facteurs socio-économiques plus favorables. L'écart entre hommes et femmes se réduit : en dix ans, les Bretons ont gagné 2,1 ans d'espérance de vie contre 0,6 an pour les Bretonnes. À l'instar de la tendance nationale, l'espérance de vie féminine ne progresse plus, voire

5 Des taux de fécondité plus faibles en Bretagne aux jeunes âges

Taux de fécondité par âge de la femme en 2018 (pour 10 000 femmes)



Source : Insee, estimations de population, statistiques de l'état civil.

régresse depuis 2014, année où elle atteignait 85,1 ans en Bretagne.

passée de 13,6 % à 10,4 %.

Un marié sur six est un remarié

En 2018, l'âge moyen de la population bretonne atteint de 42,5 ans, soit 1,3 an de plus que la population française. Avec 39,5 ans d'âge moyen, l'Ille-et-Vilaine se classe selon ce critère au 6^e rang des départements les plus jeunes de France de province.

En 2019, 744 300 Bretons sont âgés de 65 ans ou plus. Ils représentent 22,4 % de la population régionale. Ils n'étaient que 515 800 en 1999, soit 17,8 % de la population. Sur la même période, la part de ces seniors est passée de 15,9 % à 20,3 % au niveau national. Au sein de cette population âgée, la part des 80 ans ou plus est en hausse. En Bretagne, elle s'élève à 6,9 % en 2019. Vingt ans plus tôt, elle représentait 3,9 % de la population. Le nombre d'individus de 80 ans ou plus a en effet plus que doublé sur la période : il est passé de 112 300 en 1999 à 230 800 en 2019. De fortes disparités existent entre les départements. Par exemple, la part des 65 ans ou plus varie de 18,0 % en Ille-et-Vilaine à 26,3 % dans les Côtes-d'Armor.

D'autre part, le nombre de personnes de 50 ans ou moins diminue. Le recul concerne en premier lieu les 25 à 34 ans, leur part étant

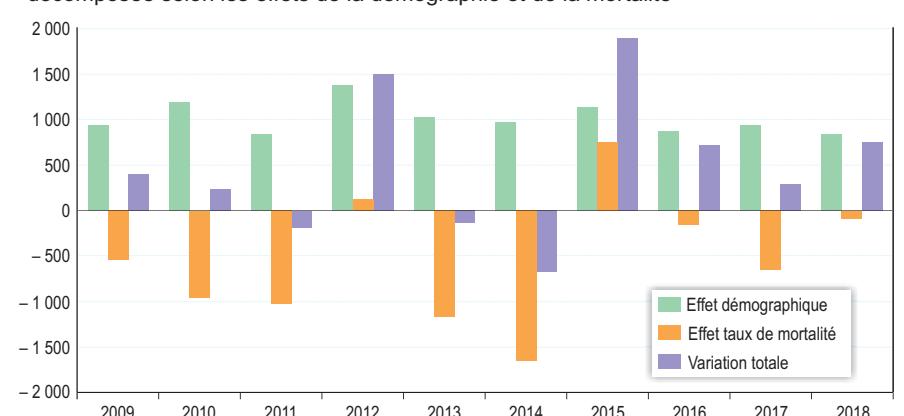
passée de 2,4 % de plus qu'en 2016 (*figure 7*). En diminution (287 en 2017 comparé à 327 en 2016), les mariages entre personnes de même sexe représentent 2,7 % des unions conclues, à comparer à 3,2 % au niveau national.

Les Bretons se marient plus tardivement que l'ensemble des Français. Au niveau national, l'âge au premier mariage est de 35,3 ans pour les hommes et 33,2 ans pour les femmes, à comparer respectivement à 35,9 ans et 34,1 ans en Bretagne. Dans 41 % des premiers mariages, les nouveaux époux ont déjà un ou plusieurs enfants en commun. Cette proportion est bien supérieure à celle observée en France métropolitaine (33 %).

Par ailleurs, la part des remariages ne cesse de croître. En 2017, 17 % des mariés bretons convolent pour la deuxième fois ou plus. Cette proportion reste cependant inférieure à celle du niveau national (19,4 %). En Bretagne, l'âge des remariés atteint 49,3 ans pour les femmes et 53,2 ans pour les hommes. Ces âges ne cessent d'augmenter et sont plus élevés qu'en France métropolitaine. Ces nouvelles unions interviennent en moyenne 10 ans après un divorce ou 12 ans après un veuvage. ■

6 Le nombre de décès augmente en raison du vieillissement de la population

Évolution annuelle du nombre de décès en Bretagne, décomposée selon les effets de la démographie et de la mortalité



Source : Insee, recensement de la population, estimations de population, statistiques de l'état civil.

En 2017, le nombre de mariages augmente légèrement dans chaque département

Éléments démographiques sur les mariages et les remariages en Bretagne

		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Mariages enregistrés	2017	2 019	2 906	3 208	2 535	10 668	227 758
	2016	1 980	2 838	3 090	2 509	10 417	226 614
<i>dont mariages de personnes de même sexe</i>	2017	49	72	104	62	287	7 176
	2016	49	86	113	79	327	7 065
Nombre d'individus remariés dans l'année	2017	712	1 013	945	960	3 630	88 375
	2016	695	900	861	844	3 300	87 639
Âge moyen des hommes au 1 ^{er} mariage	2017	36,3	36,1	35,6	35,8	35,9	35,3
Âge moyen des femmes au 1 ^{er} mariage	2017	34,4	34,3	33,6	34,2	34,1	33,2
Âge moyen des hommes au remariage	2017	53,1	53,1	51,7	54,8	53,2	51,7
Âge moyen des femmes au remariage	2017	49,6	48,9	47,5	51,4	49,3	47,5

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Pacs, divorces : des changements législatifs récents

Le Pacte civil de solidarité (Pacs) était à l'origine exclusivement conclu au tribunal d'instance. Puis, à compter du 28 mars 2011, il a pu l'être également devant un notaire. L'enregistrement des Pacs a été transféré des tribunaux vers les mairies à compter du 1^{er} novembre 2017. Depuis cette date, l'enregistrement d'un Pacs se fait donc soit en mairie, soit devant un notaire.

En 2016, 10 200 Pacs avaient été signés en Bretagne, représentant presque la moitié des unions. Les données postérieures à 2016 détaillées par région et département ne sont pas disponibles. Les données nationales montrent une progression des conclusions de Pacs en 2017 (+ 1,2 %).

En 2017, 3 900 divorces ont été prononcés en Bretagne par un juge, après 5 300 en 2016. Cette baisse s'explique par le changement législatif concernant les divorces par consentement mutuel entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. À partir de cette date, la convention établie par les époux et leurs avocats est enregistrée auprès d'un notaire, sauf si un enfant demande à être auditionné. Ce type de divorce ne nécessite donc plus de jugement. Ainsi, le nombre de jugements prononçant un divorce par consentement mutuel chute de moitié en 2017, entraînant une diminution des divorces prononcés par le juge aux affaires familiales.

Définitions

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtrait tout au long de leur vie féconde les taux de fécondité par âge observés durant l'année considérée. Il est généralement exprimé en « nombre d'enfants par femme ». C'est un indicateur synthétique des taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

L'espérance de vie à la naissance est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée. C'est un indicateur synthétique des taux de mortalité par âge d'une année donnée.

Méthodologie

Le recensement de la population sert de base aux estimations annuelles de population. Il en fixe les niveaux de référence pour les années où il est disponible. Pour les années 2017 et suivantes, les **estimations de population** sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du dernier recensement disponible (2016) grâce à des estimations, d'une part du solde naturel, d'autre part du solde migratoire. Elles intègrent en outre l'ajustement introduit pour tenir compte de la rénovation du questionnaire et estimer les évolutions de population à questionnement inchangé. Le nouveau questionnaire permet de mieux appréhender les liens familiaux qui unissent les personnes habitant un même logement et d'améliorer la connaissance des lieux d'habitation des personnes ayant plusieurs résidences, notamment des enfants de parents séparés. Une explication détaillée est disponible sur insee.fr (*Insee, note technique de janvier 2019 : «Rénovation du questionnaire du recensement de la population : impact sur les évolutions annuelles de population»*).

Depuis 2006, le solde migratoire est mesuré indirectement par la différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le solde naturel déduit de l'état civil.

Le dernier recensement disponible étant celui au 1^{er} janvier 2016, les soldes migratoires de 2016, 2017 et 2018 doivent être estimés autrement. Le solde de 2016 est estimé par la moyenne des trois derniers soldes connus (2013, 2014 et 2015). Ce solde est reporté pour les années 2017 et 2018 de façon provisoire.

Les **statistiques d'état civil** sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

Les statistiques concernant les Pacs et les divorces sont fournies conjointement par le ministère de la Justice et l'Insee.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Eric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- 759 000 nouveau-nés en France en 2018 : seulement 12 000 ont une mère de moins de 20 ans / Sylvain papon. - Dans : *Insee Première*, n° 1773 (2019, sept.). - 4p.
- Les gains d'espérance de vie se concentrent désormais aux âges élevés / Sylvain Papon. - Dans : *Insee Focus*, n° 157 (2019, juin).
- Bilan démographique 2018 – La fécondité baisse depuis quatre ans / Sylvain Papon et Catherine Beaumel. - Dans : *Insee Première*, n° 1730 (2019, janv.). - 4p.
- 770 000 bébés nés en France en 2017 : six sur dix sont nés hors mariage / Sylvain Papon. - Dans : *Insee Focus*, n° 124 (2018, sept.).

